

Association pour l'Appartement de Jour

*Présentation du concept
et des
accompagnements*

Avec le soutien de la République et canton de Genève

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	5
1.1	Lignes directrices	5
1.2	Organisation & Organigramme fonctionnel	8
1.3	Les ressources financières	9
2	CONCEPT DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	11
2.1	Introduction	11
2.2	Admission	12
2.3	Descriptif des différentes étapes du parcours	13
2.4	Sortie et processus de sortie	15
2.5	Evaluation	16
3	ACCOMPAGNEMENTS.....	19
3.1	Les supports mis à disposition	19
3.2	Synthèse des axes transversaux du travail d'accompagnement	25
3.3	Le planning	26
3.4	Le travail de réseau	27
4	RELATIONS PUBLIQUES	29
4.1	Réseaux sociopolitiques et partenariats	30
5	HISTORIQUE DE L'APAJ	31

Introduction

1 INTRODUCTION

1.1 LIGNES DIRECTRICES

Mission

L'Association pour l'Appartement de Jour (l'ApAJ) est un centre de jour non médicalisé, créé en 1982. Il offre un lieu d'accueil et un encadrement éducatif à de jeunes adultes¹ souffrant de difficultés psychologiques importantes et dont l'avenir psychosocial est remis en question.

L'ApAJ les soutient dans leur recherche personnelle et dans leur vie quotidienne à travers une approche individualisée et communautaire qui s'inscrit dans la durée.

Objectifs généraux

1. Donner les moyens au jeune adulte d'appivoiser son monde intérieur et de gérer la relation monde interne - monde externe.
 - Développer les potentiels et appivoiser les limites.
 - Permettre de (ré)apprendre à vivre en relation avec d'autres personnes.
 - Aider à traverser les périodes de crise.
2. Permettre une intégration psychosociale progressive.
 - Faciliter une insertion dans la vie de tous les jours en proposant un accompagnement concret.
 - Etre un lieu-relais pour les jeunes adultes, leurs réseaux et leur entourage.
 - Favoriser le principe d'engagement et d'autodétermination.

Particularités

L'Appartement de Jour il offre aux jeunes adultes qui le fréquentent :

- un espace transitoire entre la post-adolescence et l'âge adulte, réservé à des jeunes de 18 à 30 ans ;
- un lieu adapté aux ressources et limites individuelles afin que chaque jeune puisse, y compris dans les plus petites choses, suivre son propre rythme et développer son projet personnel ;
- une approche inscrite dans la continuité sans durée prédéterminée qui permet progressivement de retrouver de la confiance en soi, de se réapproprier son histoire et d'élaborer sur ses perspectives.

¹“Jeune adulte”, “personne accompagnée” et “personne concernée” désignent les personnes accompagnées par l'ApAJ.

La vie au quotidien

Le travail éducatif à l'Appartement de Jour repose sur deux axes transversaux:

- **la vie en groupe** : apprendre à interagir avec les autres, respecter les individus et les règles régissant la collectivité, utiliser l'expérience des tiers, mieux maîtriser le temps ;
- **les temps individuels** : entretiens de référence, accompagnements sociaux et administratifs, réunion et échanges avec les réseaux et l'entourage.

Le groupe

Les lundis, mercredis et jeudis sont les journées dites « communautaires, les jeunes adultes y pratiquent :

- l'apprentissage de la vie en groupe ;
- l'apprentissage de la relation au travers des actes de la vie quotidienne et des médiations proposées dans les activités hebdomadaires.

La personne

Les mardis, ainsi que certains temps des journées communautaires, sont destinés aux accompagnements individuels avec :

- les entretiens de référence ;
- les accompagnements individuels spécifiques et sociaux : santé, budget, accompagnement administratif, logement, loisirs, formations, cours, activités pré-professionnelles, recherche d'emploi adapté, etc.

Le projet

Retour à "je"

C'est dans la vie quotidienne que sont trouvés les éléments nécessaires qui permettront aux jeunes adultes d'élaborer le processus qui les mènera à un meilleur équilibre de vie.

Les projets de chaque jeune se tissent dans un temps variable qui n'est pas déterminant. Que cela prenne des mois ou plusieurs années, seuls comptent les choix et le chemin effectué par chaque jeune pour penser véritablement en terme de "je".

Les moyens

L'Appartement de Jour n'est pas voulu comme un lieu offrant une prise en charge globale à ceux qui le fréquentent mais comme une passerelle favorisant l'accessibilité à des multiples perspectives en privilégiant le travail de réseau.

Ces collaborations sont nécessaires au maintien de la bonne santé psychique et physique et à la mise en place de projets individuels.

La mobilisation vers le monde extérieur étant un facteur éducatif essentiel de réinsertion sociale, ces collaborations permettent aussi de gérer les moments de crise et promeuvent une meilleure médiation entre les soins et la vie quotidienne.

Le principe d'autodétermination est garanti. Les temps de présence des jeunes peuvent être en tout moment rediscutés et adaptés au fil de leur parcours, de leur évolution et de leurs besoins.

1.2 ORGANISATION & ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

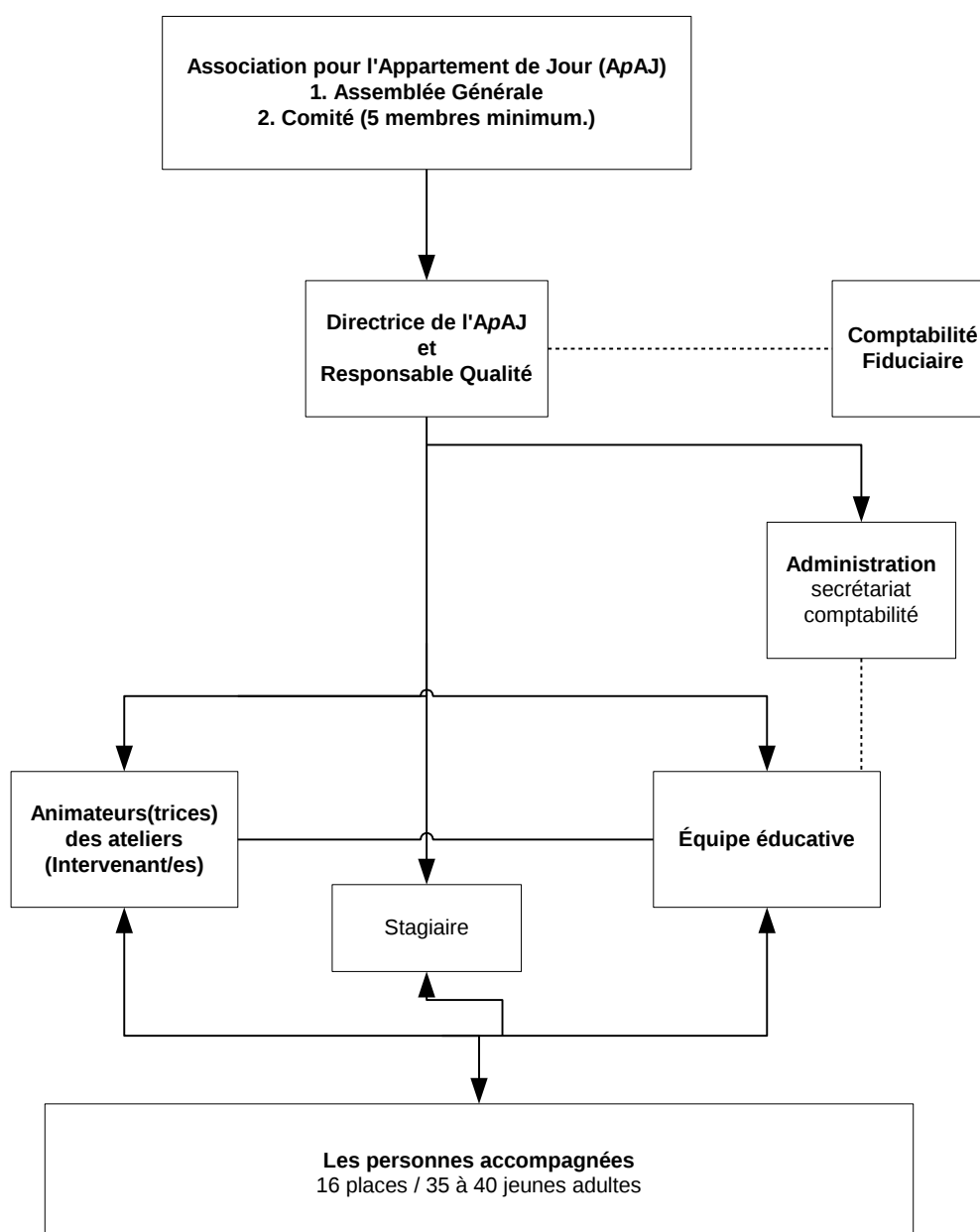
Organisation

L'ApAJ est une association, pilotée par un comité de 5 membres ou plus qui collabore étroitement avec la direction et le personnel.

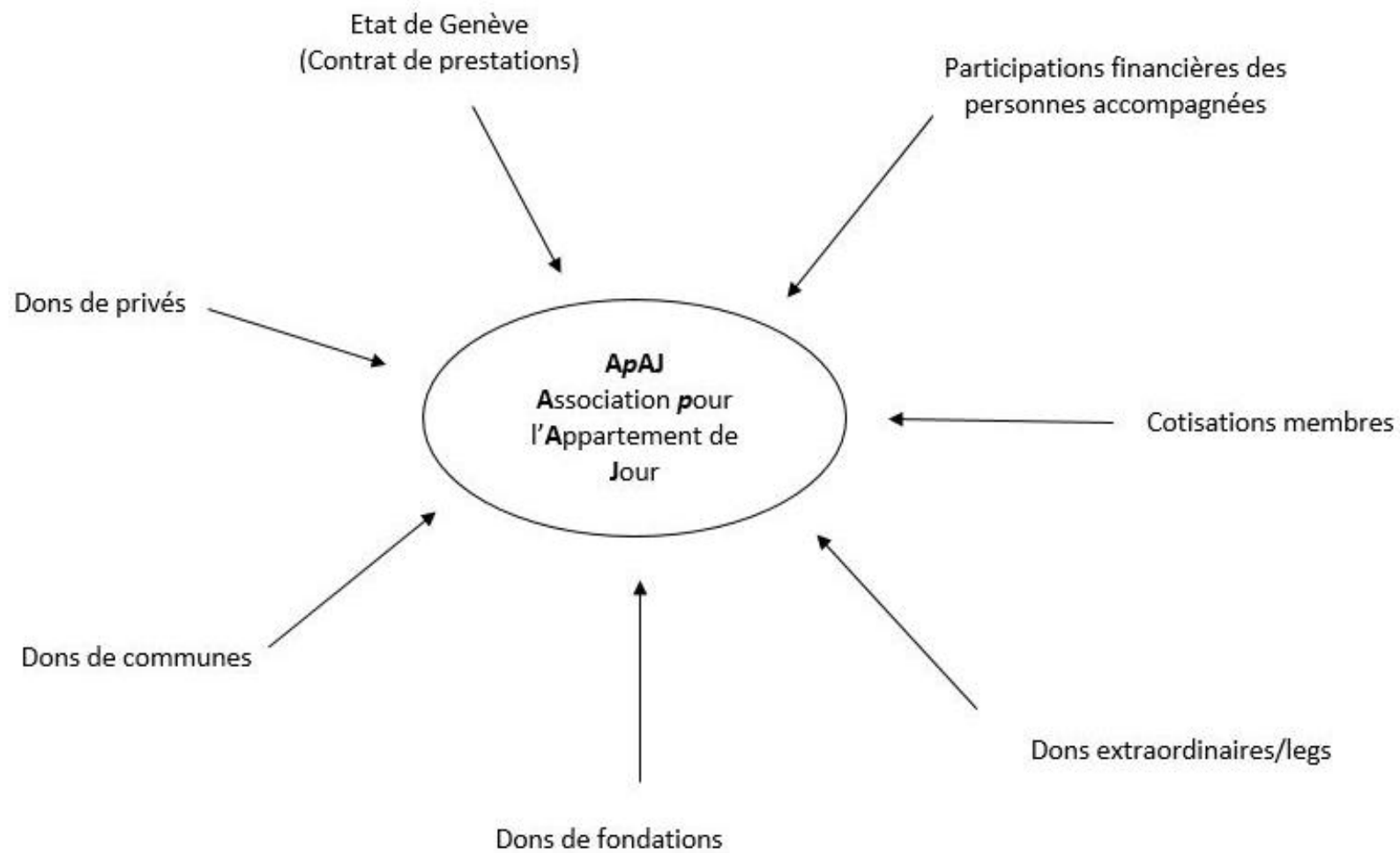
Personnel fixe : Total EPT : 4.8

- 1 poste de responsable à 85 % (60 % administratif, 25 % éducatif)
- 4 postes en éducation spécialisée, niveau HETS, compris entre 70 % et 80 %
- 1 poste de secrétariat à 50 %
- 1 poste en animation de l'atelier cuisine à 28 %
- 3 postes d'animation en atelier d'expression, 2h45 hebdomadaire

L'ApAJ dispose également d'une place de stage pour étudiant-e en cursus HETS



1.3 LES RESSOURCES FINANCIÈRES



Concept de l'accompagnement

2 CONCEPT DE L'ACCOMPAGNEMENT

2.1 INTRODUCTION

L'Appartement de Jour a une capacité d'accueil de 16 places et accompagne chaque année une quarantaine de jeunes adultes. Le taux contractuel qui unit chacun d'eux à l'ApAJ est variable et évolutif.

L'ApAJ est un Centre de Jour non médicalisé, proposant un accompagnement individuel dans un espace collectif protégé.

Cette transversalité permet aux bénéficiaires de trouver un équilibre personnel dans un espace communautaire propice à la médiation, à l'observation et à la co-construction.

Les journées sont rythmées par différents moments collectifs ou privilégiés. Les personnes qui fréquentent l'ApAJ sont aussi encouragées à avoir d'autres activités et d'autres lieux à fréquenter, car, nous n'avons pas pour principe d'accaparer la totalité du temps de nos bénéficiaires.

Notre but est de permettre à toutes les personnes accompagnées de découvrir en elles les moyens d'affronter la vie au quotidien. C'est par une prise en considération constante de leurs réalités, de leurs entraves mais aussi de leurs ressources que nous tentons de leur donner les moyens d'approprier leur monde intérieur et de gérer la relation monde interne/monde externe, en vue d'une intégration psychosociale progressive, sans temporalité prédéterminée.

Le processus de mobilisation et d'intégration n'est en aucun cas linéaire et ne comporte aucun jugement de valeur. En effet, ces périodes marquent des étapes et chaque personne accompagnée peut y trouver des possibilités de changement adaptées à sa situation.

Le parcours tient nécessairement compte des possibles moments de détresse psychique et de difficultés personnelles et environnementales. Celles-ci peuvent être multifactorielles et sont aussi à comprendre comme une mobilisation psychique - certes douloureuse - permettant à plus ou moins long terme une élaboration et un réajustement important.

Le principe d'autodétermination étant garanti, les jeunes adultes tenteront de faire des choix personnels leur permettant d'acquérir une meilleure qualité de vie et une nouvelle organisation de leur quotidien, réduisant ainsi l'envahissement de la souffrance et des difficultés.

2.2 ADMISSION

Critères d'admission

Par rapport à la personne :

- Être âgé.e de 18 à 27 ans et en difficultés relatives à sa santé mentale ;
(Des admissions plus tardives sont envisageables, selon le projet personnel)
- Valider le processus d'intégration proposé par l'ApAJ ;
- Contribuer à la participation financière mentionnée dans le contrat d'alliance.
La participation financière est remboursable par le SPC pour les personnes à l'AI ainsi que par l'Hospice Général, sous couvert d'un certificat médical avec recommandation d'un accompagnement à l'ApAJ.

Par rapport au groupe :

- Places disponibles selon fréquentation sur les journées communautaires ;
- Equilibre du groupe, respect du cadre et des autres.

Demande et procédure d'admission

La procédure d'admission se déroule en trois phases :

- un premier entretien avec le/la jeune et la personne à l'origine de la demande si celle-ci a été faite par un tiers ;
- deux temps de visites d'observation qui permettent aux jeunes en demande de se faire une idée du lieu et des activités ;
- un période probatoire d'un mois favorisant une intégration progressive.

Ces paliers permettent aux jeunes de se positionner en tout temps et en douceur en tant qu'acteurs-trices de leur projet qu'ils peuvent suspendre s'ils ne se sentent pas prêt-es. Cette intronisation respectueuse de l'individu permet également au groupe d'absorber les nouveaux et nouvelles arrivant-es.

Les temps de visite et mois d'essai sont ponctués par des entretiens d'évaluation et un bilan permettant au/à la jeune concerné-e et à l'équipe de prendre une décision quant à la demande déposée. Nous abordons ensemble son attitude face à cette nouvelle démarche et ses capacités à se confronter aux autres membres du groupe, ainsi que sa perception face au changement qu'impliquera son engagement à l'ApAJ et sa motivation à venir.

La personne en demande prend aussi connaissance des divers documents mis à sa disposition : règlement de l'ApAJ et contrat d'alliance. La signature de ces documents conclut la période probatoire et l'engagement mutuel.

2.3 DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PARCOURS

Apprivoisement, voyages exploratoires et découvertes :

- du contrat d'alliance et du principe d'engagement personnel ;
- de la vie communautaire et ses règles inhérentes ;
- des liens à créer avec les membres de l'équipe et les autres bénéficiaires ;
- des actes de la vie au quotidien et des responsabilités ;
- des activités et ateliers créatifs à l'ApAJ.

Progressivement, les personnes en intégration vont prendre leurs marques et leur espace. L'équipe est là pour faciliter les contacts et faire les liens, dans les espaces collectifs comme dans les entretiens de référence hebdomadaire.

Mise en situation, prise de conscience de soi :

Petit à petit, les besoins de chaque bénéficiaire vont être exprimés et élaborés ; des accompagnements personnalisés sont mis en place concernant par exemple :

- la santé physique et l'hygiène de vie ;
- la santé mentale ;
- la gestion du budget et de l'administratif ;
- la recherche d'autres occupations ;
- des cours de mise à niveau scolaire, de culture générale, musique, langue, permis de conduire et autres ;
- le sport, les vacances et autres loisirs ;

Ces accompagnements sont évalués par le jeune et au besoin rectifiés.

L'évaluation permet aux jeunes d'objectiver le chemin effectué, souvent avec l'étonnement d'avoir réalisé plus de choses qu'ils ne le pensaient.

Emergence d'un projet personnalisé :

- équilibre de vie ;
- activité(s) à l'extérieur en consolidation ;
- travail en réseau ;
- soutien à domicile ;
- acquisition d'une certaine responsabilisation et autonomie ;
- mise en place de relais.

Les accompagnements individualisés soutiennent la personne accompagnée dans sa santé mentale et sociale, selon ses besoins exprimés et en élaboration avec l'équipe éducative. Le travail de collaboration en réseau est important pour la réalisation ou la pérennisation de nombreux projets.

L'ApAJ peut répondre à la majorité des besoins immédiats (socialisation, rupture de l'isolement, sécurisation, reprise d'un rythme de vie, etc). Mais elle peut aussi aider les personnes à trouver dans d'autres lieux des réponses qui peuvent à moyen ou long terme favoriser leur processus de rétablissement.

Dans le groupe de l'Appartement de Jour, des liens affectifs se tissent. Le lieu possède son identité. La dynamique de groupe y tient une très grande place dans l'évolution des jeunes. On peut s'y découvrir, s'y confronter et s'y réaliser à travers les activités et les temps passés ensemble. On se sent estimé-e, reconnu-e.

Tous ces processus mis en parallèle vont, au rythme toujours respecté de chaque jeune, préparer à la séparation et la sortie.

Autonomisation, préparation du processus de séparation :

- diminution du temps dans les journées communautaires ;
- poursuite du projet ;
- organisation du temps à l'extérieur ;
- recherche de relais si nécessaire ;
- meilleure gestion de la vie émotionnelle et psychique ;
- acquisitions de compétences sociales ;
- acquisition d'une responsabilisation et d'une certaine autonomie ;
- meilleure gestion de son entretien et de son budget.

Le long de ce parcours, le/la bénéficiaire s'arrêtera là où iel sentira ses limites. L'équipe est là pour lui permettre d'évaluer ce qui est de l'ordre du possible, pour lui éviter d'être pris-e dans la répétition, dans la fuite en avant ou l'anxiété.

En effet, notre travail doit aussi permettre aux jeunes de trouver en elleux les moyens et le désir de poursuivre leur propre cheminement.

Le passage en « hors-groupe »

L'accompagnement en « hors-groupe » permet aux jeunes voulant prendre du recul ou de l'indépendance vis-à-vis des prestations collectives, ou encore en projet de réinsertion, ou en transition sur un projet d'intégration à l'extérieur, de conserver uniquement des prestations individuelles. Celles-ci sont identiques à celles proposées aux jeunes du groupe. Les jeunes en « hors-groupe » peuvent aussi, à leur demande, venir partager un repas de temps en temps.

2.4 SORTIE ET PROCESSUS DE SORTIE

Critères de sortie

- L'ancienneté
 - l'approche de la trentaine ;
 - le temps déjà passé à l'ApAJ et le besoin de faire vivre d'autres projets.
- La maturité de la personne
 - meilleure organisation de son temps à l'extérieur de l'ApAJ ;
 - projets réalisés ou en cours de réalisation ;
 - stabilité émotionnelle et psychique ;
 - autonomie et organisation personnelle renforcées ;
 - mise en place de réseaux médicosociaux.
- Le désinvestissement
 - la personne accompagnée n'est plus mobilisée et l'ApAJ ne parvient plus à répondre à ses besoins.
- Le renvoi
 - en cas d'atteinte à la sécurité d'autres personnes ou d'irrespect grave et manifeste du règlement.

Processus de sortie

Beaucoup de jeunes partent avant la limite de trente ans. Pour les autres, la question du départ est largement anticipée, souvent vers les 28/29 ans.

Les temps communautaires sont progressivement diminués, les projets sur l'extérieur parallèlement renforcés.

Des projets de relais sont recherchés, souvent en lien direct avec les accompagnements déjà mis en place à l'ApAJ. Ceux-ci peuvent aussi prendre la forme d'un autre centre jour ou d'espace d'accueil, non limité dans l'âge.

Le passage en « après-ApAJ »

La prestation « après-ApAJ » permet à une personne sortante de conserver un lien avec l'ApAJ sous la forme d'un repas mensuel et d'un entretien de référence,

Cette prestation d'une année, renouvelable une fois, est proposée aux jeunes qui ont souvent passé beaucoup de temps à l'ApAJ et qui y restent très attachés.

C'est aussi pour nous la satisfaction de voir que les projets de sortie et les relais mis en place sont opérants et bénéfiques aux jeunes sortants.

2.5 EVALUATION

Le parcours d'une personne accompagnée fluctue en raison de ses problématiques personnelles, intrapsychiques comme environnementales. Le retour à un moment donné à une étape précédente peut être possible voire nécessaire. Le jeune adulte pourra y trouver une mobilisation mieux adaptée à sa situation et entrevoir peu à peu de nouvelles possibilités de changement.

L'équipe de l'Appartement de Jour, au travers de temps réguliers d'échanges et de bilans, se donne les moyens de réfléchir sur la situation de chaque jeune adulte dans son parcours.

L'utilisation d'un questionnaire pour évaluer la satisfaction des personnes accompagnées est utilisé comme préparation au bilan annuel.

Cet outil n'a plus comme fonction de mesurer la satisfaction à la sortie, donnée évaluée comme non pertinente car trop tardive, mais durant l'accompagnement. Le but étant de pouvoir plus amplement encore donner la parole à nos bénéficiaires et de repérer ce qui pourrait être sujet à modification. Il n'est pas proposé aux personnes en accompagnement individuel seul (hors-groupe ou après-ApAJ)

Les possibilités pour la personne accompagnée de pouvoir s'exprimer sont nombreuses avec les entretiens individuels (hebdomadaires ou à quinzaine), les bilans communautaires de groupe (deux à trois fois par an), les bilans des ateliers (trimestriels) et le bilan annuel individuel.

En outre une boîte à suggestion est à disposition du groupe.

Nous restons convaincus que le fonctionnement et la petite taille de l'ApAJ favorise l'expression.

Accompagnements

3 ACCOMPAGNEMENTS

3.1 LES SUPPORTS MIS À DISPOSITION

C'est à travers les médias suivants servant de support aux journées communautaires :

- **vie en groupe et moments informels**
- **activités collectives**
- **ateliers d'expression créative**
- **atelier cuisine et tournus des tâches**

Ainsi que dans les accompagnements individuels :

- **entretiens de référence**
- **accompagnements individuels et projets personnels**

Que les personnes accompagnées vont faire leur place dans le groupe et s'autoriser à faire partie d'un ensemble.

Les journées communautaires axées sur le groupe, les moments informels, les ateliers d'expressions et de cuisine, ainsi que toutes les activités individuelles et collectives sont là pour permettre un étayage sur le réel. Cet étayage soutient le travail fait lors des entretiens individuels où sont abordés les situations de chaque bénéficiaire.

3.1.1 Les espaces communautaires

La vie en groupe

À l'ApAJ, les jeunes adultes apprennent à accepter les règles liées à la vie collective et à composer avec les dynamiques de groupe ; à être régulateur de ces mêmes dynamiques qui régissent les rapports entre les jeunes ; à utiliser l'expérience des tiers ; à mieux gérer leur temps ; à créer des liens de solidarité etc.

Les apprentissages sont complexes et peuvent être remis en question par les difficultés intrinsèques des jeunes.

La vie et les expériences antérieures de la plupart de ces jeunes adultes ne leur ont pas permis de construire et partager une vie inscrite dans la communauté. Leurs problématiques psychiques peuvent être à l'origine d'accompagnements spécialisés depuis leur plus jeune âge. Ces problématiques sont souvent générées ou renforcées par des expériences de vie pathogènes.

Les situations de la vie quotidienne vécues dans le contexte de l'isolement, de la solitude, du rejet, de l'exclusion ou de la maltraitance auxquels iels ont eu et ont à se confronter mettent à rude épreuve les sentiments et les émotions de ces jeunes et pèsent sur leurs relations aux autres.

Le groupe est révélateur de ces difficultés qui peuvent s'exprimer tant par l'inhibition et le repli que par l'envahissement ou l'agressivité. Le groupe permet l'apprentissage de l'ouverture comme de la modération, sa fonction est régulatrice.

Les groupes de paroles et tous les espaces d'expression (formels comme informels) apprennent aux jeunes adultes à rentrer plus facilement et plus adéquatement en communication avec les autres.

La découverte possible de la solidarité entre pairs et le sentiment de faire partie du groupe vont faciliter la construction de l'identité dans la confrontation à ce même groupe ; ce d'autant plus s'il y a reconnaissance des capacités de chaque membre du groupe et utilisation de ces compétences.

Les journées communautaires comprennent des activités et des temps bien structurés, séparés par des espaces transitionnels informels. Ces temps indéfinis sont la garantie de notre respect vis-à-vis du rythme d'élaboration de chaque jeune adulte. Ils modulent les repères plus rigoureux inclus dans le contrat d'alliance comme la participation aux entretiens, aux activités et aux tâches communes.

Le reste du temps disponible doit pouvoir faire place à cet espace informel qui permet de tisser des liens différents et de se découvrir dans une autre contextualité. C'est dans ces moments où iels sont le plus sujet-tes de ce qu'iels vont faire, ou ne pas faire, que les jeunes sont au plus près d'eux-mêmes. Ils peuvent se retrouver entre pairs ou faire une pause en lisant une BD, répondre à une sollicitation pour un jeu comme préférer dessiner ou écrire dans leur coin, etc... Ces moments informels sont un terrain propice aux échanges qui contribuent à la construction de la vie ordinaire.

Les activités en groupe

Le journal de l'ApAJ

L'ApAJ édite une fois par année un journal « *L'ApAJ...écrite* » entièrement rédigé par les jeunes. Cette publication sert également de support de dons.

Elle donne la possibilité aux jeunes adultes de s'exprimer complètement librement sur ce qui les concerne. Au travers de leurs articles, les jeunes témoignent de leur mal être, de leur passion, de leurs problèmes ou de leurs joies par le biais d'une histoire vécue ou imaginaire, d'une recette de cuisine, d'un article de fond ou d'un dessin.

Activité d'écoute musicale

Cette activité invite les jeunes à présenter un morceau de musique ou une chanson qui les touche particulièrement. Elle permet de se montrer peut-être différemment aux autres, de découvrir de nouvelles musiques et de prendre la parole en respectant les choix.

Le groupe de discussion

Dans le groupe de discussion, chacun-e s'exerce à écouter et à s'exprimer sur des thèmes choisis collectivement. Les participant-es sont encouragé-es à parler de leurs vécus, expériences et sentiments en lien avec le sujet traité. Le climat de confiance et de respect qui règne dans le groupe permet cette liberté d'expression.

Activité projection

Cette activité a pour but de donner aux jeunes du groupe, en alternance, le choix de la programmation. Il est proposé un échange à l'issue des projections qui permet de s'exprimer sur l'appréciation du film ou du sujet qui y est abordé.

Espace femmes / Espace hommes

Un moment particulier où des sujets plus intimes sont abordés en sous-groupes. Femmes et hommes ayant des préoccupations parfois communes, parfois distinctes qu'ils apprécient de pouvoir élaborer avec leurs pairs.

Activité sport/mouvement

Cette activité est à considérer comme une activité récréative où l'on fait vivre son corps. Elle permet de s'exercer à différents sports, sans esprit de compétition et sans recherche de performance. Elle offre un support intéressant et ludique pour entrer en relation avec les autres.

Activité pâtisserie

La pâtisserie est la seule activité qui n'est pas faite en groupe mais avec un voire deux jeunes à la fois. C'est un petit moment particulier où l'on crée et reproduit de bonnes choses à offrir en partage et à ramener à la maison.

Activité jardin

Nous avons la chance d'avoir une parcelle de jardin à Baulieu qui offre une la possibilité de cultiver, dans tous les sens du terme, une part de soi dans le monde extérieur. Préparer, semer, désherber, arroser, choyer puis récolter sont des gestes simples mais très valorisants.

En hiver l'activité jardin est remplacée par un après-midi jeux.

Les sorties mensuelles

Ces sorties ont pour but d'encourager la curiosité et l'intégration dans la vie socioculturelle genevoise par des visites d'ordre culturel ou autre. C'est aussi pour les jeunes une opportunité de se côtoyer dans un cadre différent, propice aux échanges.

Espace créatif mensuel

Cette activité offre un terrain de jeu créatif en invitant les participants à s'approprier divers objets en les détournant de leur fonction première. Que ce soit pour participer à la décoration du lieu ou fabriquer quelque chose que l'on emmènera chez soi, cette activité encourage l'imagination.

Une activité bois est proposée parallèlement qui permet aux jeunes de se familiariser avec le petit outillage.

Carte Blanche à ...

Cette activité encourage les jeunes à organiser avec l'aide de l'équipe une activité proposée par eux-mêmes. Que ce soit le partage d'un hobby ou l'opportunité d'expérimenter une nouvelle activité, les jeunes sont responsabilisés dans la réalisation concrète du projet (horaires, déplacement, transport, budget, etc.).

Les ateliers d'expression et de cuisine

Les ateliers d'expressions créatrices du lundi après-midi sont :

- l'atelier « textiles »
- l'atelier « argile »
- l'atelier « créations sur papier »

L'atelier cuisine se tient le lundi et le mercredi matin.

Tous ces ateliers s'inscrivent dans le cadre défini des objectifs de l'Appartement de Jour. Ils font partie intégrante de l'engagement pris par le jeune adulte lors de son entrée à l'ApAJ.

Les ateliers sont animés par des intervenant-es externes, en duo avec un membre de l'équipe éducative en ce qui concerne les ateliers d'expression. Les compétences de ces intervenant-es sont mises au service du terrain expérimental de l'atelier.

En expression créatrice il s'agira de favoriser le lâcher prise, de permettre de sortir des blocages inhérents la création par l'utilisation de techniques appropriées, de fournir des propositions innovantes et de donner des moyens adaptés pour les réaliser.

En cuisine, l'intervenant pilote une petite équipe de deux personnes. Il concocte avec elles un menu de midi en tenant compte de tous les impératifs liés à l'exigence du repas et du niveau de compétence à la réalisation de chacun-e. L'atelier cuisine est un moment privilégié que les jeunes apprécient grandement.

Rythmes quotidiens et repères temporels

La participation aux repas et aux tâches ménagères

En plus de l'atelier cuisine, les jeunes de l'ApAJ préparent également un repas hebdomadaire avec un membre de l'équipe éducative, assurant ainsi la préparation des trois repas communautaires hebdomadaires.

Un tableau mensuel est de plus prévu pour le tournus des tâches quotidiennes : mise en place des tables, préparation des repas, vaisselle, lessive, tri sélectif. Toutes ces activités font partie intégrantes du contrat d'alliance. Organisées par roulement, elles favorisent la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Les « tours de table » bilans et autres réunions formelles du groupe

Les tours de table et autres bilans permettent d'accorder un temps de parole à chaque participant en relation avec les activités proposées. Ce sont des marqueurs de temps, des espaces où tout le monde peut exprimer ses appréciations, ses critiques ou ses demandes.

- Les « tours de tables » ritualisent la fin des ateliers d'expression du lundi après-midi. Dans un premier temps, un tour de table est fait dans chaque atelier. Puis, les mots clés de ces « tours de tables » sont ensuite reportés, parfois sous la forme d'un jeu, portrait chinois par exemple par une personne désignée de chaque atelier au grand groupe.
- Les bilans communautaires sont plus espacés : trimestriels pour les ateliers de création, bisannuels pour l'atelier cuisine et annuels pour les journées communautaires.
- D'autres moments de réunion viennent encore ponctuer la vie de l'ApAJ, comme la lecture en groupe du journal de *l'ApAJ écrite* avant sa parution et sa mise sous pli.

Selon l'actualité, ou les événements internes à l'ApAJ il peut être demandé aux jeunes de se réunir pour débattre d'un sujet important.

La présence de chaque participant-e est requise tant aux bilans qu'aux autres moments de réunions.

3.1.2 Les accompagnements individuels

Chaque personne accompagnée dispose d'un ou de plusieurs moments fixes dans la semaine pour l'accompagnement individuel.

Les temps d'entretiens et autres rendez-vous de réseau sont répartis sur la semaine, en dehors des temps d'activités.

Les entretiens

L'entretien de référence hebdomadaire fait partie du contrat d'alliance. Ce moment privilégié est un espace où les jeunes mettent en lien les différentes expériences vécues et leur implication dans la vie ordinaire. Les besoins émergent et les projets se mettent en place.

Les entretiens favorisent la prise de conscience du monde subjectif. Ils permettent aux jeunes adultes de découvrir des moyens personnels pour apprivoiser leur mode de fonctionnement et mieux saisir leur implication dans les relations qu'ils établissent. Certains manifestent un réel intérêt pour ces moments d'échange qui leur permettent d'élaborer sur leur vécu personnel ainsi que sur leurs attitudes pendant les temps communautaires.

Les accompagnements individuels

Les accompagnements recouvrent de multiples domaines de la vie sociale, administrative ou occupationnelle des jeunes, ainsi que de leur santé physique et mentale.

Afin de préserver l'espace des entretiens individuels de référence, d'autres membres de l'équipe éducative sont désigné-es pour mener à bien bon nombre de ces accompagnements et projets personnels.

La durée et la concrétisation de ces projets sont variables. Si certains se réalisent rapidement, d'autres nécessitent une mise en œuvre progressive et adaptée au rythme de chaque jeune. Encore une fois, rien n'est jamais linéaire et l'équipe reste attentive aux variations possibles, à l'équilibre préservé mais aussi à la faisabilité.

Afin de mener à bien les différents ces projets individuels spécifiques, nous établissons ou poursuivons durant l'année un très grand nombre de collaborations avec les partenaires externes des différents réseaux sociaux et santé du réseau: services publics, associations et fondations privées, lieux de soins, lieux de formation, foyers et autres espaces de vie.

Les collaborations avec les familles et les proches varient en fonction de la personne et de sa situation. Elles doivent faire sens pour le/la bénéficiaire et répondre à un besoin.

3.2 SYNTHÈSE DES AXES TRANSVERSAUX DU TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT

Ces axes sont répertoriés en temps définis qui ponctuent la semaine à l'Appartement de Jour

Axe 1. temps liés à la vie communautaire

Les lundis, mercredis et jeudis

- **Participation à la vie communautaire** : apprentissage des actes de la vie quotidienne : courses, repas, vaisselle, rangements, etc.
- **Présence régulière** : selon le contrat établi avec chaque jeune adulte et participation financière (adaptée aux moyens de la personne si nécessaire)
- **Apprentissages de la vie en groupe** :
Respecter les règles, le cadre et les autres,
Utiliser l'expérience des tiers et les dynamiques de groupe,
Expérimenter les relations aux autres,
Apprendre à vivre ensemble, à collaborer, partager,
Apprendre à réguler ses émotions,
Se confronter au groupe
- **Participation aux ateliers** (selon le temps de présence défini) :
 - de cuisine
 - d'expression créatrice : argile / textiles / créations sur papier
- **Participation aux activités** :
Selon temps de présence défini, participation aux activités organisées pendant les journées communautaires, (cf. planning page suivante).
- **Visites et mobilisation sur le dehors**
Activités sur l'extérieur
Appréhension des déplacements

Axe 2. temps d'accompagnements individuels

Certains temps sur les journées communautaires + les mardis

- **Entretiens de référence** : un entretien hebdomadaire ou à quinzaine (davantage en cas de crise)
- **Entretiens avec la famille** : ponctuels ou réguliers selon la demande
- **Soutiens particuliers en période de crise** :
 - Contacts renforcés avec le réseau médical, social et environnemental
 - Visites si hospitalisation
 - Visites à domicile
- **Accompagnements sociaux et rencontres avec le réseau** :

Démarches sociales et administratives :
 - correspondance, gestion du budget
Élaboration et gestion des accompagnements spécifiques :
 - lieu de vie : recherche, mise en place d'appuis
 - activités occupationnelles et professionnelles : visites, stages
 - santé, thérapie, soins : information, accompagnements
 - cours, formations : informations, mise en place
 - loisirs : préparation aux loisirs et vacances

Autres projets spécifiques :
Selon demande

3.3 LE PLANNING

lundi Journée communautaire		mardi		mercredi Journée communautaire		Jeudi Journée communautaire		vendredi	
Réunion équipe		Réunion équipe - réseau		Réunion équipe		Réunion équipe - réseau		Permanence téléphonique et administrative Ecoutes du répondeur dans la journée, relève des mails et intervention selon besoin et situation	
Entretiens et Accompagnements individuels				Entretiens et Accompagnements individuels					
Atelier cuisine préparation du repas pour le groupe Bilan semestriel	Entretiens individuels et projets spécifiques Activités libres	Atelier cuisine préparation du repas pour le groupe Bilan semestriel	Entretiens individuels et projets spécifiques Activités libres et Atelier Pâtisserie A quinzaine	Activité cuisine préparation du repas pour le groupe	Entretiens individuels et projets spécifiques				
Repas communautaire Vaisselle - rangements		Repas communautaire Vaisselle - rangements		Repas communautaire Vaisselle - rangements					
3 ateliers d'expression processus créatif, processus de changement - tour de table avant et après - bilan tous les trois mois		Accompagnements Projets spécifiques concrétisation de projets personnalisés : budget - formation - stages - logement - loisirs responsabilisation et apprentissage		Activités en groupe espace créatif- écoute musicale - jardin – groupes de parole - journal de l'ApAJ - jeux de société, etc. Bilan annuel des activités		Activités en groupe sports mouvements - projection - - sortie mensuelle culturelle - Carte Blanche – après-midi libres - journal de l'ApAJ Bilan annuel des activités			
Rencontre avec famille et/ou réseaux	Entretiens individuels et projets spécifiques	Rencontre avec famille et/ou réseaux	Entretiens individuels et projets spécifiques	Rencontre avec famille et/ou réseaux	Entretiens individuels et projets spécifiques				

3.4 LE TRAVAIL DE RÉSEAU

Le fonctionnement de l'Appartement de Jour inclut une collaboration proactive avec l'ensemble des réseaux sociaux genevois existants, qu'ils soient publics ou associatifs, ainsi qu'avec les services de santé privé ou publics, les curateurs et autres services cantonaux.

Que ce soit à l'entrée ou durant le séjour, nous sommes attentif-ves à maintenir une grande fluidité de communication entre les différents pôles composant le réseau des jeunes adultes. Quatre types de partenariats peuvent être définis:

- Les partenaires-placeurs :

Ces partenaires appartiennent tant aux services publics (OPAd, HUG, etc.) que privés (associations, fondations, psychologues, etc.).

- Les partenaires pendant l'accompagnement :

Comme mentionné, l'Appartement de Jour est une passerelle entre le "dedans" et le "dehors" et non un lieu offrant une prise en charge globale du/de la jeune adulte. La mobilisation vers le monde extérieur, traduite dans l'établissement des projets personnels, est un des facteurs éducatifs essentiels à une (ré)insertion sociale, relationnelle, professionnelle ou encore familiale de la personne. Un des objectifs de l'ApAJ est de faciliter cette (ré)insertion.

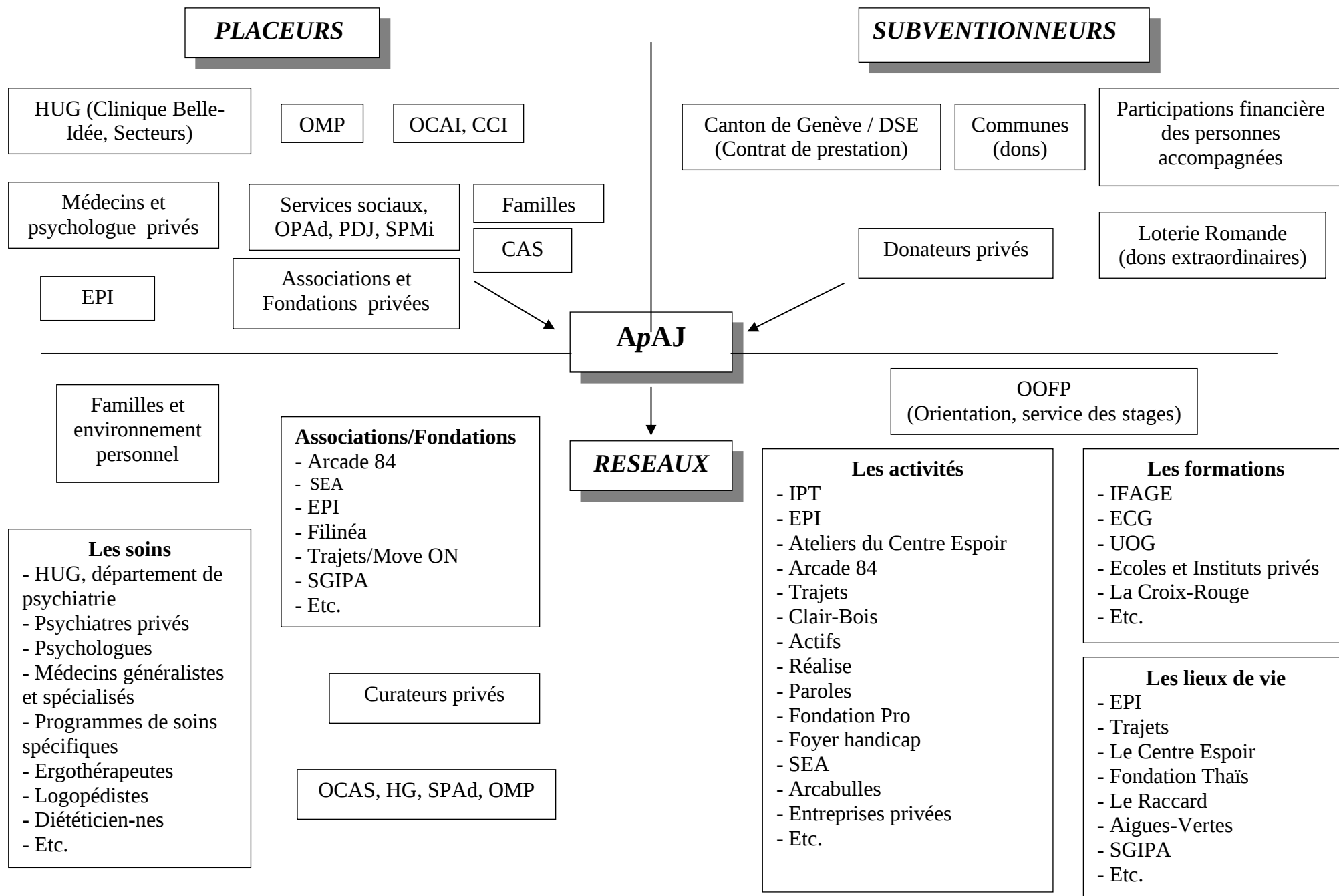
En outre, la collaboration avec les réseaux de soins dont les personnes accompagnées peuvent bénéficier est fondamentale. Elle vise à promouvoir une meilleure médiation entre les soins et la vie quotidienne.

- Les familles :

La collaboration avec les familles et les proches varie en fonction de la personne et de sa situation. Elle est souhaitable pour autant que cela ait du sens, mais ne doit nullement devenir une contrainte. Il arrive également qu'il n'y ait pas de demande de la part de la personne ou de la famille mais que nous proposons une rencontre quand nous pensons que cela pourrait être bénéfique, particulièrement quand la personne concernée vit encore dans sa famille.

- Les partenaires-relais :

La question du relais varie selon les personnes et les problématiques. Les projets spécifiques menés avec les jeunes et les partenaires de réseau au cours de leur séjour et leurs accompagnements leur permettent d'agrandir leur champ de perspectives et de se détacher graduellement de l'ApAJ. Parfois les projets n'aboutissent pas et le/la jeune arrive à la limite d'âge. L'équipe cherche alors des solutions relais parmi les associations et autres entités proposant des programmes, ateliers, centre de jour, accueil et autres en lien avec la santé psychique. La passation peut prendre du temps et nous accordons à nos bénéficiaires celui qui leur sera nécessaire pour trouver une solution pérenne.



4 RELATIONS PUBLIQUES

L'ApAJ fait partie des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) du canton et est au bénéfice d'un contrat de prestation avec le DCS/OAIS donnant droit à l'octroi d'une subvention cantonale avec l'Etat de Genève.

En tant que petite structure, il est essentiel de s'assurer d'une bonne communication et visibilité avec l'ensemble des réseaux publics et privés avec lesquels nous collaborons.

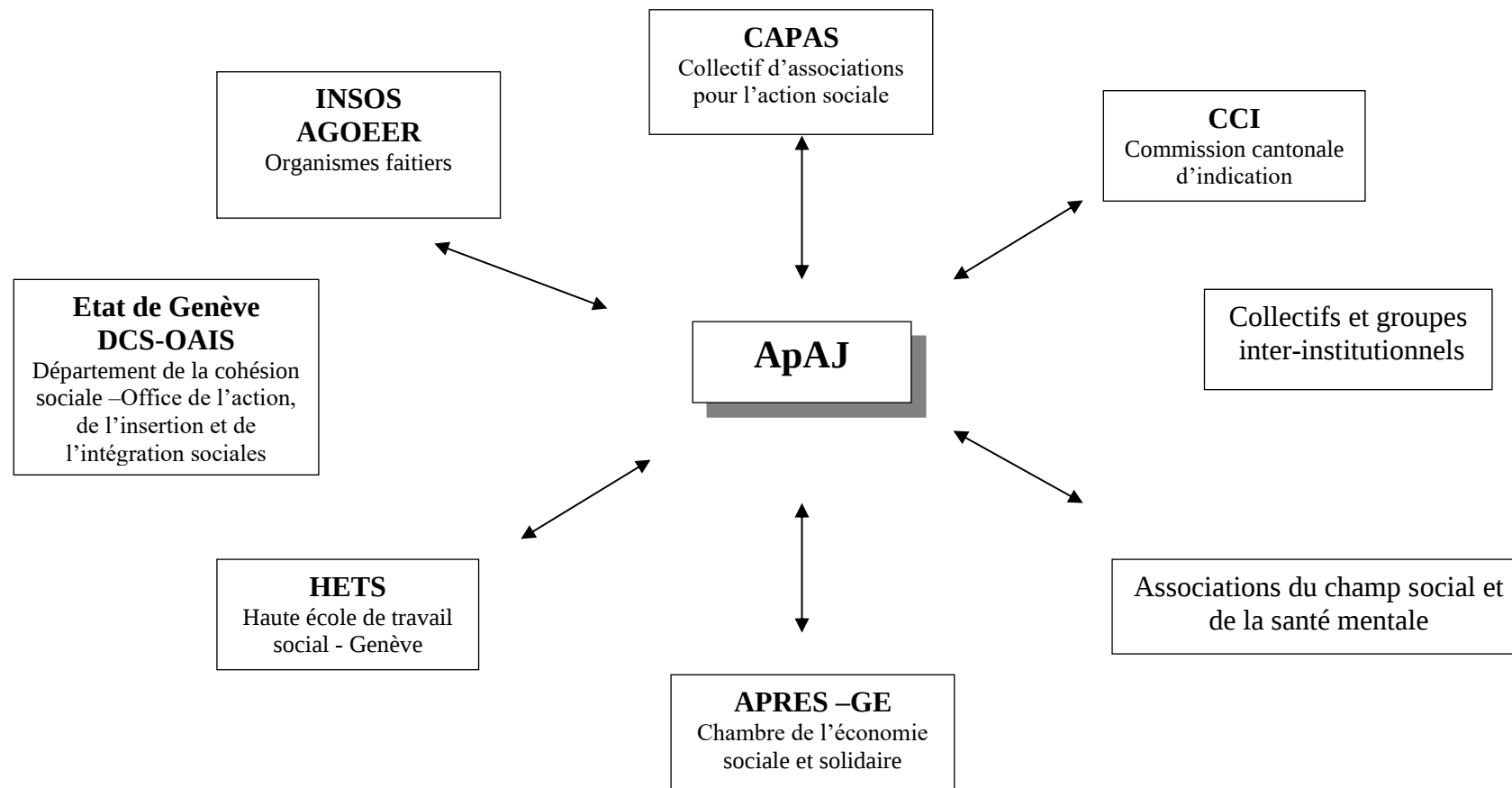
- Le rapport d'activité est envoyé aux membres de l'association, aux autorités, à toutes les mairies des communes du canton de Genève et aux différents réseaux avec lesquels l'équipe collabore.
- L'Assemblée générale annuelle permet au comité et à l'équipe d'informer les membres de l'association du travail effectué. Les autorités cantonales y sont également invitées.
- La brochure « concept et accompagnements » est le document de présentation de référence. Sa version sur notre site comprend de plus un historique de l'ApAJ.
- Le dépliant est envoyé aux partenaires et remis lors des visites.
- Le journal « l'ApAJ...écrite » sert de support de dons. Il est entièrement rédigé par les jeunes et est envoyé aux personnes et organismes du fichier une fois par an.

Le journal et tous les documents précités sont téléchargeables sur le site www.apaj.ch.

- Le courrier annuel est un appel de dons écrit par un-e membre du comité. Cette lettre est envoyée à tout-es nos donateurs-trices au printemps. Des cartes postales, photos d'œuvres réalisées en ateliers, sont envoyées en remerciement à chaque personne ayant fait un don à l'ApAJ.
- L'ApAJ est membre d'INSOS, (Institutions sociales suisses pour personnes handicapées), du CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale). Nous participons également aux séances de rencontre interassociatives avec le département de psychiatrie des HUG.

Enfin, nous sommes ouverts à toutes rencontres possibles avec des partenaires du champ social, et participons à différents colloques, plénières et rencontres interassociatives.

4.1 RÉSEAUX SOCIOPOLITIQUES ET PARTENARIATS



5 HISTORIQUE DE L'APAJ

De 1982 à 1984

L'expérience est soutenue et financée par le Département de l'Instruction Publique, Fondatrice et éducatrice, Mme Liliane Bouvier est au Service du Tuteur Général.

En mai 1984

Fondation de l'Association pour l'Appartement de Jour (l'ApAJ)

Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-Présidente :	Mme D. Giger
Trésorier :	M. R. Giger
Membres :	Mme A. Mino, M. A. Rodrik, M. F. Regad

Responsable : Mme L. Bouvier

Grâce aux *dons privés* et à un **don extraordinaire de la Loterie Romande**, le mi-temps de la responsable, les deux heures hebdomadaires de l'intervenante (atelier argile) Christine Donati D'Inca ainsi que les frais de fonctionnement sont couverts.

En 1985

M. Constant Deschenaux, qui soutient l'Appartement de Jour depuis 1982 en faisant du travail bénévole d'appui scolaire auprès des jeunes adultes, quitte l'ApAJ.

En 1986

Mme Liliane Bouvier, responsable, poste à 75%.

Comité : entrée de M. W. Schnyder.

Intervenantes :

Mme M. Sandoz	Atelier argile
Mme V. Revaz	Atelier théâtre

L'Hospice Général soutient l'Appartement de Jour en assurant le paiement du loyer. L'immeuble lui appartient.

L'OFAS verse sa première subvention, soit le rétroactif 1984.

En 1986, il verse sa subvention pour 1985.

La Ville de Genève accorde une subvention de Fr. 10'000.- par an.

Les dons privés restent un appui important et permettent la création de deux autres ateliers (argile et théâtre).

En 1987

La Loterie Romande fait un don extraordinaire.

L'Association engage trois intervenant-es et une secrétaire :

Mme C. Donati	Atelier argile	2h/sem.
Mme G. de Jonge	Atelier peinture	2h/sem.
M. P. Nicati	Atelier théâtre	2h/sem.
Mme M. Soreau	Secrétaire	4h/sem.

En 1988

Mme G. de Jonge est remplacée par :

Mme S. Rudaz et Mme M. Ducret	Atelier peinture	2h/sem.
M. P. Nicati	Atelier théâtre	2h/sem.
Mme C. Donati	Atelier argile	de 8h à 10h
Intervenante et permanente		
M. V. Roosens	Atelier scolaire	2h/sem.
Mme M. Soreau	Secrétaire	4h/sem.

En 1989

*Le 15 septembre 1989, le **Grand Conseil** vote une loi accordant une subvention pour 1989 et 1990. Cette subvention permet d'envisager l'engagement d'un éducateur.*

Comité :

Présidente :	Mme A. Mino
Vice-présidente :	Mme D. Giger
Trésorier :	M. R. Giger
Membres :	M. J. Delieutraz, M. W. Schnyder

L'équipe est ainsi constituée :

Mme L. Bouvier	Educatrice responsable	à 75 %
Mme C. Donati	Permanente et intervenante atelier argile	à 35 %
Mme S. Rudaz et Mme M. Ducret	Atelier peinture	
M. P. Nicati	Atelier théâtre	
M. L. Perez	Atelier musique	
Mme M. Arn	Secrétaire	7h/sem.

En 1990

L'Association engage pour le mois de février :

M. J. Brunner	Educateur permanent	à 75 %
---------------	---------------------	--------

Comité :

Trésorier : M. D. Perzoff
Entrées de Mme D. Quiroga et de M. L. Moutinot.

L'équipe est ainsi constituée :

Mme L. Bouvier	Educatrice responsable et permanente	à 75 %
M. J. Brunner	Educateur permanent	à 75 %
Mme C. D'Inca	Permanente et intervenante, atelier argile	à 35 %
Mme S. Rudaz	Intervenante, atelier peinture	
Mme V. Revaz	Intervenante, atelier théâtre	
M. L. Perez	Intervenant, atelier musique	
Mme A.-C. Auchlin	Intervenante, atelier scolaire	
M. S. Aubert	Secrétaire	

Au printemps, départ de M. P. Nicati qui est remplacé par Mme V. Revaz.
Fin de l'automne, départ de Mme M. C. Ducret.

Les subventions du Canton de Genève et de la Ville sont renouvelées.
La subvention de l'OFAS a diminué de 18 %.

Déménagement provisoire (environ 1 an) à la rue de la Prairie pendant la rénovation de l'immeuble à la rue des Asters.

Exposition « **Présent composé** » au centre Marignac de Lancy.

Début de la collaboration avec le C.E.F.F.R.A.P. avec Mme Desvignes, psychanalyste, pour la formation continue de l'équipe.

En 1991

Comité :

Départs de M. D. Perzoff et de M. L. Moutinot

Arrivées de M. I. Pictet et M. D. Pfyffer

Trésorière : Mme D. Quiroga

Permanent(e)s :

Augmentation du temps de Mme C. D'Inca à 50%.

Secrétariat :

Départ de M. S. Aubert et arrivée de Mme A. Novoa.

Les subventions du Canton de Genève et de la Ville sont maintenues.

Subvention OFAS : introduction du forfait journalier.

Des dons privés nous permettent de continuer notre activité.

Retour à la rue des Asters dans des locaux restaurés.

En 1992

Comité :

Arrivée de Mme F. Blanc-Kühn

Intervenant-es :

Départ de M. L. Perez

La subvention du Canton de Genève est diminuée de 6%

La subvention OFAS est maintenue sur un forfait journalier.

La subvention de la Ville est maintenue.

L'Hospice Général nous octroie l'appartement mitoyen.

La Loterie Romande accorde un don extraordinaire pour l'aménagement de l'appartement.

Des dons privés nous permettent de poursuivre nos activités.

En 1993

Comité :

Présidente : Mme D. Quiroga

Vice-Présidente : Mme D. Giger

Trésorier : M. D. Pfyffer

Intervenant-es :

Départs : Mme V. Revaz, intervenante atelier théâtre

Mme S. Rudaz, intervenante atelier peinture

Arrivée et départ : M. A. Pilloud, intervenant atelier peinture
Arrivée : M. G. Azria, intervenant atelier théâtre

Secrétariat :

Départ : Mme A. Novoa
Arrivée : Mme A. Potier

Changements :

Mme A.-C. Auchlin, anime un nouvel atelier « écritures ». Elle est remplacée pour l'atelier scolaire par Mme C. D'Inca et M. J. Brunner, permanents, en attendant l'arrivée d'un nouvel intervenant.

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

La subvention de l'OFAS est maintenue.

La subvention de la Ville est maintenue.

La Loterie Romande nous accorde un don extraordinaire, renouvelable sur cinq ans, pour la restructuration de nos ateliers d'expression.

L'Hospice Général soutient l'Association en prenant en charge le loyer d'un des deux appartements qu'il met à disposition.

Des dons privés nous soutiennent fidèlement.

En 1994

Permanent(e)s :

Augmentation de 10 % du poste de Mme L. Bouvier, elle passe à 85 %.

Augmentation de 15 % du poste de Mme C. D'Inca, elle passe à 65 %.

Intervenant-es :

Départ de Mme A.-C. Auchlin, atelier écritures.

A.-C. Auchlin offre à l'équipe son aide chaque année lors de la rédaction du rapport d'activité.

Arrivée de M. J.-M. Degoumois, atelier peinture.

Arrivée de Mme H. Upjohn, atelier scolaire.

Secrétariat :

Départ de Mme A. Potier qui est remplacée par Mme H. Stein.

Accueil de Mme A. Kelly sur 6 mois.

Construction de la fresque « **la Ville** », exposée dès lors dans le hall d'entrée de la direction générale de l'Action Sociale.

Voyage à Paris pour fêter les dix ans de l'ApAJ.

La subvention du Canton de Genève est augmentée.

L'avance de la subvention de l'OFAS est accordée, la décision du montant total est en suspens.

La subvention de la Ville est maintenue.

Les dons des communes et privés nous soutiennent.

La Loterie Romande verse le premier montant d'un don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

L'Hospice Général maintient sa participation au loyer d'un des deux appartements.

En 1995

Comité :

Départ : Mme F. Blanc-Kühn qui reste membre de l'association.

Arrivée : M. E. Francey

Permanent(e)s :

Mme C. D'Inca commence une formation d'éducatrice en cours d'emploi à l'I.E.S. et ne sera plus intervenante de l'atelier argile dès la fin de l'année.

Intervenant-es :

Arrivée de Mme M. Baillif, pour janvier 1996, pour l'atelier argile.

Accueil de Mme S. Bron, stagiaire en fin d'études à l'I.E.S. pour une année. Elle anime l'atelier écritures-collages pendant 6 mois.

Accueil de Mme A. Adert, enseignante à la retraite, qui répond bénévolement à des demandes d'apprentissage de la lecture deux fois par semaine pendant 2 heures.

Création du R.A.P. (Regroupement des Associations Privées), dont fait partie l'ApAJ.

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

L'avance de la subvention de l'OFAS est accordée, les décisions des montants totaux pour les années 1994 et 1995 sont en suspens.

La subvention de la Ville est maintenue.

Les dons privés et des communes nous soutiennent.

La Loterie Romande verse le second montant du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

L'Hospice Général maintient sa participation au loyer d'un des deux appartements.

En 1996

Intervenant-es :

Arrivée de Mme S. Haering-Fabiani : atelier création-papier-collages.

Accueil de M. F. Dominé : stage de réinsertion professionnelle de 6 mois en tant que cuisinier.

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

L'OFAS a versé le rétroactif 1994-95. D'autre part, l'OFAS a demandé aux cantons de procéder à une planification des besoins reconnus par les cantons.

La subvention de la Ville est maintenue.

Les dons privés et des communes nous soutiennent.

La Loterie Romande verse le troisième montant du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

L'Hospice Général maintient sa participation au loyer d'un des deux appartements.

La fondation La Passiflore soutient des demandes de dons ponctuels pour les jeunes adultes.

En 1997

Comité :

M. J. Delieutraz, président.

Permanent(e)s :

Suite à l'absence puis à la diminution du temps de travail de la Responsable, engagement de Mme S. Bron à mi-temps (d'avril 97 à août 98).

Intervenant-es :

Mme M. Baillif, intervenante à l'atelier argile, prend un congé de huit mois (de fin déc.97 à août 98).

La subvention du Canton est renouvelée.

La subvention de l'OFAS est maintenue.

La subvention de la Ville a diminué.

Les dons des communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association.

La Loterie Romande verse le quatrième montant du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

L'Hospice Général accorde à l'Association un appartement supplémentaire au 5ème étage et maintient sa participation à une partie des loyers.

Les Fondations Wilsdorf et La Passiflore accordent des dons ponctuels pour des projets de jeunes adultes.

En 1998

Permanent(e)s :

Départ de Mme S. Bron, venue renforcer l'équipe pendant la maladie de la responsable.

Arrivée de M. J. Perrot, nouveau permanent à 65 %.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

Responsable de l'Association : Liliane Bouvier, poste à 85 %.

Responsable des journées communautaires : Jacques Brunner, poste à 75 %.

Christine D'Inca, poste à 65 %

Jacques Perrot, poste à 65 %

Intervenant-es :

Retour de Mme M. Baillif, intervenante à l'atelier argile, après un séjour de plusieurs mois en Egypte et reprise de l'atelier en septembre.

Départ de M. J.-M. Degoumois intervenant à l'atelier peinture.

Arrivée de Mme V. Kaufmann, intervenante à un nouvel atelier "récupération", atelier qui remplace l'atelier peinture.

Arrivée pour trois mois de Mme G. Jacot-Guillarmod, intervenante à un nouvel atelier cuisine.

Arrivée de Mme M. Rosner, intervenante à l'atelier cuisine, qui remplace Mme G. Jacot Guillarmod.

L'équipe d'intervenantes est constituée de :

Mme Hélène Upjohn	:	moment contes
Mme Silvia Haering-Fabiani	:	atelier création-papier-collages
Mme Marie Baillif	:	atelier argile
Mme Valérie Kaufmann	:	atelier récupération
Mme Manuela Rosner	:	atelier cuisine

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

La subvention de l'OFAS est renouvelée.

La subvention de la Ville de Genève est maintenue.

L'Hospice Général maintient sa participation à une partie des loyers.

Les dons des communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association.

La Loterie Romande, à notre demande, versera la cinquième et dernière tranche du don extraordinaire pour les ateliers d'expression en 1999.

En 1999

Comité :

Départs de Mme Annie Mino et de M. Ivan Pictet.

Permanent(e)s :

Mme C. D'Inca termine sa formation d'éducatrice en cours d'emploi et est diplômée en éducation.

Intervenant-es :

Départ de Mme Marie Baillif, intervenante à l'atelier argile. Elle sera remplacée par M. Christian Courvoisier en février 2000.

Arrivée de Mme Rabha Kamali Benkheyi, intervenante à l'atelier cuisine. Mme R. Kamali Benkheyi est engagée dans le cadre de l'emploi temporaire proposé par l'office cantonal de l'emploi.

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

La subvention de l'OFAS est renouvelée. L'OFAS demande aux structures qu'il subventionne l'introduction d'un système de management de la qualité dès 2001.

La subvention de la Ville de Genève est maintenue.

L'Hospice Général maintient sa participation à une partie des loyers.

Les dons des communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'Association.

La Loterie Romande verse la cinquième et dernière tranche du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

Les fondations La Passiflore et Wilsdorf soutiennent des demandes de dons ponctuels pour les jeunes.

En 2000

Comité :

Arrivée de M. Claude-Victor Comte.

Permanent(e)s :

Départ de M. Jacques Perrot.

Intervenant-es :

Départ de Mme Hélène Upjohn, intervenante des moments contes.

Départ de M. Christian Courvoisier, intervenant à l'atelier argile. Il sera remplacé par Mme Cécile Koepfli en janvier 2001.

Arrivée de Mme Rabha Kamali Benkheyi, intervenante à l'atelier cuisine après une année d'activité dans le cadre d'un emploi temporaire proposé par l'office cantonal de l'emploi.

Stagiaire :

Arrivée de Mme Claire Faye en octobre pour un stage d'une année. Mme Faye termine des études en psychologie à la FAPSE. Elle est présente principalement pendant les journées communautaires et son horaire est d'environ 20 heures par semaine.

La subvention du Canton de Genève est renouvelée et sera doublée en 2001.

La subvention de l'OFAS est renouvelée. L'ApAJ a répondu aux critères demandés par l'OFAS et se prépare à la mise en place d'un système de management de la qualité en 2001.

La subvention de la Ville de Genève est renouvelée et sera augmentée en 2001.

L'Hospice Général maintient sa participation à une partie des loyers.

Les dons des Communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association.

En 2001

Permanent(e)s :

Arrivée de Mme Judith Saulmier Humberset en mars pour un remplacement puis comme responsable des journées communautaires, poste à 50%.

Dès septembre : Absence de Mme Liliane Bouvier, responsable de l'Appartement de Jour, pour raison de maladie. M. Jacques Brunner occupe le poste de responsable ad intérim, poste à 80%.

Arrivée de Patrick Kovaliv, poste à 80%.

Intervenant-es :

Arrivée dès janvier de Mme Cécile Koepfli, intervenante à l'atelier argile.

Mme Rabha Kamali Benkheyi, intervenante à l'atelier cuisine, diminue son temps dès septembre. Elle est présente lors des deux journées communautaires à raison de 10 heures par semaine.

Stagiaire :

Départ de Mme Claire Faye en décembre après un stage de 15 mois. Mme Faye a terminé des études de psychologie à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

Secrétariat :

Mme Hilde Stein augmente son temps de travail dès septembre. Elle occupe un poste à 40%.

La subvention du Canton de Genève a été doublée.

La subvention de l'OFAS est renouvelée. L'ApAJ a répondu aux critères demandés par l'OFAS. La mise en place d'un système de management de la qualité est en cours. L'ApAJ doit être certifié OFAS/AI pour la fin de l'année 2002.

La subvention de la Ville de Genève a été augmentée d'environ 70%.

L'Hospice Général maintient sa participation à une partie des loyers.

Les dons des Communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association.

Les fondations La Passiflore et Wilsdorf ainsi que le Fond Social de l'Hospice Général soutiennent des demandes de dons ponctuels pour les jeunes adultes (cours, formations).

En 2002

Comité :

Président :	M. E. Francey
Vice-Présidente :	Mme D. Quiroga
Trésorier :	M. D. Pfyffer, trésorier
Membres :	Mme D. Giger, M. J. Delieutraz, M. C-V. Comte

Départ de M. W. Schnyder.

Permanent(e)s :

M. Jacques Brunner, nommé responsable de l'Appartement de Jour, poste à 80%.

Mme Judith Saulmier Humberst, responsable des journées communautaires, poste à 70%.

M. Patrick Kovaliv, poste à 75%.

Mme Christine D'Inca, poste à 65%.

Absence de Mme Liliane Bouvier, pour raison de maladie.

Intervenantes :

Départ de Mme Valérie Kaufmann en juillet. L'atelier de récupération sera repris par

Mme Mireille Sacroug.

Départ en décembre de Mme Cécile Koepfli, intervenante de l'atelier argile. Mme Andrea Farag sera la nouvelle intervenante de l'atelier dès janvier 2003.

Secrétariat :

Remplacement de Mme Hilde Stein en congé maternité de mai à septembre par Mme Chantal Glutz.

Les subventions du Canton de Genève et de la Ville sont renouvelées.

En novembre, **l'ApAJ a été certifiée OFAS/AI** après deux années de travail de mise en place d'un système de management de la qualité.

La subvention de l'OFAS est renouvelée.

L'Hospice Général maintient pour la dernière année sa participation à un des loyers de l'association.
Les dons des Communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association. Parmi ces derniers, un don plus important sera spécialement affecté à des projets de formation pour les jeunes adultes.

En 2003

Comité :

Départ de Mme D. Giger

Arrivées de Mme A.-C. Auchlin et M. J. Rufi

Permanent(e)s :

Diminution du temps de travail de Mme Christine D'Inca à 60%

Départ de Mme Liliane Bouvier

L'équipe d'intervenantes est constituée de :

Mme Silvia Haering-Fabiani : atelier écriture-collage

Mme Mireille Sacroug : atelier récupération

Mme Andrea Farag : atelier argile

Mme Rabha Kamali Benkheyi : atelier cuisine

Secrétariat :

Départ de Mme Hilde Stein et arrivée de Mme Sonia Helbling

Stagiaire :

Arrivée fin août de M. Richard Batjom Gwodog pour un stage à mi-temps de 7 mois.

M. Batjom Gwodog est étudiant, en 3ème année de formation à temps partiel, à l'Institut d'Etude Sociale de Genève.

Les subventions du Canton de Genève et de la Ville sont reconduites.

La subvention de l'OFAS est renouvelée.

En novembre, **l'ApAJ passe avec succès l'audit de maintien de la certification OFAS/AI**

Les dons des Communes et les dons privés continuent à soutenir fidèlement l'Association.

En 2004

Comité :

Arrivée de M. Bertrand Baleyrier

Stagiaires :

Départ en février de M. Richard Batjom Gwodog, à la fin de son stage. Le stage est validé.

Arrivée en novembre de M. Numa Gerber, pour un stage probatoire de 3 mois avant de commencer une formation d'éducateur à l'école supérieure de travail social de Fribourg.

L'ApAJ a fêté ses 20 ans, les 26 et 27 octobre, avec deux journées portes ouvertes :

- construction d'une œuvre collective « **Empreintes du temps** ».
- réalisation d'un diaporama « **Une année - un évènement** (1984 - 2004).
- présentation d'un historique de l'Association « **Une promenade à travers le temps ...** ».
- **visites guidées** par Patrick Brunet, comédien.

La Loterie Romande soutient l'association à l'occasion de ce 20ème anniversaire. Elle lui octroie un don extraordinaire destiné au financement de l'œuvre collective et d'une partie de l'impression en couleur du journal « l'ApAJ écrite ».

Les subventions du Canton et de la Ville de Genève sont reconduites.

L'ApAJ a signé un contrat de partenariat avec le DASS.

La subvention de l'OFAS est renouvelée. En décembre l'équipe a passé un nouvel audit de maintien de la certification OFAS / AI.

Les dons des Communes et les dons privés constituent un apport important pour l'association.

En 2005

Comité :

Président :	M. E. Francey
Vice-Président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme D. Quiroga, Mme A-C. Auchlin, M. J. Delieutraz M. C-V. Comte, M. Bertrand Baleyrier

Stagiaire :

Arrivée en février de Mme Dina Dumont Dayot pour un stage à mi-temps d'une année. Mme Dumont Dayot est étudiante de 4ème année, à l'Institut d'Etudes Sociales de Genève.

L'ApAJ signe la convention de partenariat sur la formation pratique de la HES-S2.

Suite aux 20 ans de l'ApAJ :

Sorties avec le groupe :

- excursion en bateau en France voisine et cinéma
- soirée bowling avec repas

Aménagement d'une alcôve.

Les subventions du Canton et de la Ville de Genève sont reconduites.

L'ApAJ reçoit une autorisation d'exploitation suite à la mise en application de la nouvelle loi sur l'intégration des personnes handicapées - LIPH, et son règlement d'application.

La subvention de l'OFAS est renouvelée. En novembre, l'équipe passe avec succès l'audit de renouvellement de la certification OFAS / AI.

Les dons des Communes et les dons privés continuent à soutenir fidèlement l'association.

En 2006

Comité :

Départ de M. C.-V. Comte, qui reste membre de l'association.

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-Président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme D. Quiroga, Mme C. Auchlin M. E. Francey, M. B. Baleyrier

Stagiaires :

Départ en janvier de Mme Dina Dumont Dayot après un stage à mi-temps d'une année.

De février à décembre, stage de Mme Manon Pellet, étudiante de 1ère année, en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Le stage est validé.

Permanent(e)s :

Départ en juillet de Mme C. D'Inca, après 22 ans d'activités à l'ApAJ.

Arrivée en août de Mme D. Dumont-Dayot, poste à 60%.

Intervenantes :

Congé maternité, d'août à décembre, de Mme A. Farag, animatrice de l'atelier argile. Mme A. Farag est remplacée par Mme C. Aeberhard.

Les subventions du Canton et de la Ville de Genève sont renouvelées. Suite au contrat de partenariat signé, avec le canton en 2004, l'ApAJ est auditionné en commission de suivi DSE/RAP, en novembre, sur ses activités de 2005.

La subvention de l'OFAS est reconduite. En novembre, l'équipe passe avec succès un audit de maintien de la certification OFAS / AI.

Les dons des Communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

En 2007

Comité :

Départ de Mme D. Quiroga, qui reste membre de l'association.

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-Président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin, M. E. Francey, M. B. Baleyrier

Stagiaire :

De septembre à juin 2008, stage à 50 % de Mme Florence Freitas, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève.

Permanent(e)s :

Augmentation de 10% du poste de Mme D. Dumont Dayot, qui passe à 70%.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 80%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Patrick Kovaliv :	poste à 75%

Intervenant-es :

Absence d'octobre à janvier 2008, pour raison de maladie, de Mme R. Kamali Benkheiyi, intervenante de l'atelier cuisine. Remplacement effectué par M. Pierre-Yves Le Boeuf.

En septembre, ouverture d'une troisième journée communautaire le jeudi.

Nouvelle collaboration avec l'Association Camarada, pour l'entretien des locaux de l'association, dans le cadre d'un programme de formation, dans le secteur de l'économie domestique, de femmes migrantes (Ici-Formation).

Les subventions du Canton et de la Ville de Genève sont renouvelées. Avec l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le Canton de Genève reprendra, dès le 1er janvier 2008, la subvention fédérale.

La subvention de l'OFAS est reconduite. Un supplément pour l'encadrement est octroyé, permettant l'ouverture d'une troisième journée communautaire le jeudi.

En décembre, l'équipe passe avec succès un audit de maintien de la certification OFAS / AI.

Les dons des Communes et les dons privés continuent à soutenir fidèlement l'association.

En 2008

Comité et équipe de permanents inchangés

Début d'une formation de praticienne formatrice de Mme Dina Dumont Dayot, sur une année. Une deuxième personne de l'équipe sera ainsi formée pour l'accompagnement de stagiaires.

L'équipe d'intervenantes est toujours constituée de :

Mme Silvia Haering-Fabiani	:	atelier écriture-collage
Mme Mireille Sacroug	:	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag	:	atelier argile
Mme Rabha Kamali Benkheyi	:	atelier cuisine

M. Pierre-Yves Le Boeuf, qui avait remplacé Mme Rabha Kamali Benkheyi jusqu'en janvier 2008, assure un nouveau remplacement, une fois par mois, pendant la formation de Mme Dina Dumont Dayot. Sa tâche consiste en la préparation du repas pour le groupe avec un jeune adulte.

Stagiaire :

Départ en juin 2008 de Mme Florence Freitas, après un stage à mi-temps de dix mois.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ signe un projet de contrat de prestation avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pour les années 2008-2009.

La subvention du Canton de Genève est octroyée. Elle reprend dorénavant les **subventions de l'OFAS et de la Ville de Genève**.

Les états financiers de l'association respectent les recommandations relatives à la présentation des comptes selon le référentiel Swiss GAAP RPC.

Experco Partenaires est mandaté en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs.

Les dons des Communes et les dons privés continuent à soutenir fidèlement l'association. L'association reçoit un don extraordinaire. Selon les souhaits de son donateur, le montant est affecté à des projets de publications et de communications faits par et avec les jeunes adultes de l'ApAJ comme par exemple le journal de l'association "l'ApAJ écrite".

En octobre, l'association obtient un nouvel appartement de 3 pièces dans l'immeuble, au 5ème étage. Mitoyen d'un appartement qu'elle possède déjà, une ouverture entre les 2 appartements est créée.

En décembre, l'équipe passe avec succès un audit de renouvellement de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

En 2009

Comité :

Départ de M. B. Baleyrier, qui reste membre de l'association.

Arrivées de Mme A. Bourgeois et de M. F. Loser.

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin, Mme A. Bourgeois, M. E. Francey, M. F. Loser

Stagiaire :

De février à octobre, stage à 60% de M. Fred Rueff, étudiant de première année en formation pratique à l'HETS de Genève.

L'équipe de permanent(e)s est inchangée et est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable	:	poste à 80%
Mme Judith Saulmier	:	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot	:	poste à 70%
M. Patrick Kovaliv	:	poste à 75%

Intervenant-es :

Départ en juin de Mme Silvia Haering-Fabiani, animatrice de l'atelier écritures-collages après plus de treize années d'activité au sein de l'ApAJ.

M. Boris Dunand est le nouvel intervenant de l'atelier depuis la fin du mois d'août.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug	:	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag	:	atelier argile
Mme Rabha Kamali Benkheyi	:	atelier cuisine
M. Boris Dunand	:	atelier écriture-collage

La subvention du Canton de Genève est octroyée.

Les dons des Communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

En novembre, l'équipe passe avec succès un audit de surveillance de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

En 2010

Comité :

Départ de M. E. Francey, qui reste membre de l'association.

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin, Mme A. Bourgeois, M. F. Loser

Permanents :

En mai, engagement de Boris Dunand pour renforcer l'équipe suite à l'augmentation du nombre de places d'accueil.

En décembre, départ de M. Patrick Kovaliv, après neuf années d'activité au sein de l'ApAJ.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable	:	poste à 80%
Mme Judith Saulmier	:	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot	:	poste à 70%
M. Patrick Kovaliv	:	poste à 75%
M. Boris Dunand	:	poste à 60%

Intervenant-es :

Départ en février de Mme Rabha Kamali Benkheyi, animatrice de l'atelier cuisine après plus de dix années d'activité. M. Pierre-Yves Le Bœuf reprend l'animation de l'atelier dès le mois de mars.

Arrivée en février de M. Fred Rueff, intervenant d'un nouvel atelier tennis de table.

Boris Dunand arrête l'animation de l'atelier écritures-collages en août. L'atelier est dorénavant animé par Mme Manon Widmer.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug	:	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag	:	atelier argile
Mme Manon Widmer	:	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf	:	atelier cuisine
M. Fred Rueff	:	atelier tennis de table

Stagiaire :

De février à novembre, stage de Mme Mélanie Duret, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 60%. Le stage est validé.

La subvention du Canton de Genève est octroyée et adaptée aux 2 places d'accueil supplémentaires. Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ signe un contrat de prestation avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pour les années 2010-2013.

Les dons des Communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

En décembre, l'équipe passe avec succès un audit de surveillance de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

En 2011

Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin, Mme A. Bourgeois, M. F. Loser

Permanents :

En janvier, engagement de Philippe Mignotte, en remplacement de Patrick Kovaliv.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 80%
Mme Judith Saulmier	: poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot	: poste à 70%
M. Philippe Mignotte	: poste à 80%
M. Boris Dunand	: poste à 55%

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug	:	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag	:	atelier argile
Mme Manon Widmer	:	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf	:	atelier cuisine
M. Fred Rueff	:	atelier sport

Stagiaire : De février à novembre, stage à 60 % de Mme Sonia Furnari Pearmund, étudiante de première année en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève.

La subvention du Canton de Genève est octroyée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est sous contrat de prestation avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

Les états financiers de l'association respectent les recommandations relatives à la présentation des comptes selon le référentiel Swiss GAAP RPC.

Experco Partenaires poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs.

Les dons des Communes et les dons privés soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

En novembre, l'équipe passe avec succès un audit de renouvellement de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

En 2012

Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin, Mme A. Bourgeois, M. F. Loser

Permanents :

En août, départ de Boris Dunand et engagement de Fred Rueff, qui garde toutefois sa fonction d'intervenant de l'atelier sport.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 80%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Boris Dunand :	poste à 55%
M. Fred Rueff :	poste à 57,5%

Stagiaire :

De février à novembre, stage de Mme Falquet, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 60%.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf :	atelier cuisine
M. Fred Rueff :	atelier sport

La subvention du Canton de Genève est octroyée et adaptée, dès le mois de septembre, à une place d'accueil supplémentaire. Dorénavant, le nombre de places d'accueil est de 15.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DES). Ce contrat prendra fin en 2013.

En tant qu'organisme subventionné, l'ApAJ est soumis à loi concernant le traitement alloué aux membres du personnel de l'Etat. L'Etat s'est fixé comme objectif de mettre en place un nouveau *système-compétences-rémunération-évaluation (SCORE)*. L'ApAJ a été auditionné sur les différents cahiers des charges du personnel. Ceux-ci se sont révélés conformes aux fonctions et compatibles avec le nouveau système.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Experco Partenaires poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Pour rappel, les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En décembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de contrôle de son système qualité, sur les bases des normes OFAS/AI 2000.

En 2013

Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin, Mme A. Bourgeois, M. F. Loser

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

Stagiaire :

De février 2013 à février 2014, stage de Mme Grandjean Elodie, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%.

Interruption du stage pour raison de congé maternité entre les mois d'août et de novembre
Le stage est validé.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf :	atelier cuisine

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DES). Ce contrat prend fin cette année et un nouveau contrat de prestation 2014-2017 a été signé en automne.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Experco Partenaires poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur pour la dernière année.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En décembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de contrôle de son système qualité, sur les bases des normes OFAS/AI 2000.

En 2014

Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin, Mme A. Bourgeois, M. F. Loser

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

Stagiaire :

De février 2014 à novembre 2015, stage de Mme Thi-Thuy-Hang Nguyen, étudiante de première année en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf :	atelier cuisine

L'ApAJ a fêté ses 30 ans. Plusieurs projets ont été réalisés durant l'année :

- sortie annuelle au Zoo et au Tropicarium de Servion
- repas « pizza au mètre » et bowling
- animation d'un atelier, avec Michèle Reverbel, « éveilleuse d'écriture »
- publication du journal de l'ApAJ, l'ApAJ-écrite, spécial 20 ans, en couleur
- réalisation d'un calendrier 2015 avec des photos d'œuvres réalisées dans les ateliers
- nouveau site Internet.

La Loterie Romande a soutenu l'association à l'occasion de ce 30ème anniversaire. Elle lui a octroyé un don extraordinaire destiné au financement de l'impression en couleur du journal « l'ApAJ écrite » et à la réalisation du calendrier 2015.

La Fondation Hans Wilsdorf a octroyé un don extraordinaire destiné au renouvellement du matériel informatique.

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Un nouveau contrat de prestation 2014-2017 est en vigueur.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Fiducior SA est le nouvel organe de révision des comptes de l'association.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En décembre, l'ApAJ a été soumis à **un contrôle financier complémentaire** à celui de l'organe de révision portant sur les comptes 2013, par le service de l'audit interne de l'Etat de Genève. Aucun problème majeur n'a été relevé.

En décembre, l'équipe a passé sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité**, sur les bases des normes OFAS/AI 2000.

En 2015

Comité :

Présidente :	Mme C. Auchlin
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme A. Bourgeois, M. J. Rufi, M. F. Loser

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

Stagiaire :

De février 2015 à octobre 2015, stage de Mme Joëlle Vasques, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%.
Le stage est validé.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf :	atelier cuisine

La subvention du Canton de Genève est renouvelée mais subit une réduction linéaire de 1%.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation porte sur les années 2014 à 2017.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Fiducior SA poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

L'ApAJ obtient **un don d'une fondation privée** qui permettra de financer le loyer d'un des appartements de l'association dès l'an prochain, et ceci durant une année. Ce don sera renouvelé si l'association n'obtient pas une augmentation de sa subvention lors de son prochain contrat de prestation.

En décembre, l'équipe a passé sans difficulté **un audit de contrôle de son système qualité**, sur les bases des normes OFAS/AI 2000. Celles-ci ne seront plus en vigueur dès l'an prochain. Un nouveau référentiel ISO 9001, version 2015, sera à mettre en place durant l'année 2016.

En 2016

Comité :

Présidente :	Mme C. Auchlin
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme A. Bourgeois, Mme S. Monnerat M. J. Rufi, M. F. Loser

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

Stagiaire :

De février 2016 à octobre 2016, stage de Mme Françoise Nyinawankusi, étudiante de première année en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf :	atelier cuisine

La subvention du Canton de Genève est renouvelée mais subit une réduction linéaire de 1%.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation porte sur les années 2014 à 2017.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Fiducior SA poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

L'ApAJ obtient **un don d'une fondation privée** qui permettra de financer le loyer d'un des appartements de l'association durant une année. Ce don sera renouvelé si l'association n'obtient pas une augmentation de sa subvention lors de son prochain contrat de prestation.

En remplacement des normes qualité OFAS/AI 2000 devenues obsolètes, nous avons été dans l'obligation de faire une refonte complète de notre **système qualité selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS**, en vue d'une nouvelle certification. La certification a été obtenue à la suite de 2 audits en fin d'année. Ceux-ci ont été menés par l'organisme certificateur ProCert.

En 2017

Comité :

Présidente :	Mme C. Auchlin
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme A. Bourgeois, Mme S. Monnerat M. J. Rufi, M. F. Loser

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70% jusqu'au 30 avril
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen :	poste à 70 % dès le 1 ^{er} mai
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

Stagiaire :

D'août 2017 à janvier 2018, stage de M. Bastien Vallotton, étudiant de première année en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 80%.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile jusqu'au 30 juin
Mme Carol Wharry-Isgro :	atelier argile depuis le 1 ^{er} septembre
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage jusqu'au 30 juin
Mme Nirina Imbach :	atelier écriture-collage depuis le 1 ^{er} septembre
M. Pierre-Yves Le Bœuf :	atelier cuisine

La subvention du Canton de Genève est octroyée et adaptée, dès le mois de juillet, à une place d'accueil supplémentaire. Dorénavant, le nombre de places d'accueil est de 16. Parallèlement, la subvention subit une réduction linéaire de 1,45%.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation porte sur les années 2014 à 2017.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Fiducior SA poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

L'ApAJ obtient **un don d'une fondation privée** qui permettra de financer le loyer d'un des appartements de l'association dès l'an prochain, et ceci durant une année. Ce don sera renouvelé si l'association n'obtient pas une augmentation de sa subvention lors de son prochain contrat de prestation.

En décembre, l'équipe a passé sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS.**

En 2018

Comité :

Président :	M. D. Pfyffer
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. J. Rufi
Membres :	Mme C. Auchlin, Mme A. Bourgeois, Mme S. Monnerat Mme M. Widmer, M. F. Loser

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen :	poste à 75 %
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70% jusqu'au 31 mai
Mme Mireille Sacroug :	poste à 65% dès le 20 août
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

Remplaçant :

M. Bastien Vallotton, ancien stagiaire en 2017, effectue un remplacement à 40%, en qualité d'assistant éducateur, durant les mois de mai et juin.

Stagiaire :

De février à octobre, stage de Mme Jessica Grossenbacher, étudiante en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50 puis 60%.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture jusqu'au 30 juin
Mme Carol Wharry-Isgro :	atelier argile
Mme Nirina Imbach :	atelier écriture-collage
Mme Maria Ramos :	atelier peinture
M. Pierre-Yves Le Bœuf :	atelier cuisine

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation, avec de nouveaux indicateurs dans le tableau de bord, porte sur les années 2018 à 2021.

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant une multitude de données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Experco Partenaires est le nouvel organe de révision des comptes de l'association.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En septembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS.**

En 2019

Comité :

Président : M. D. Pfyffer
Vice-président : M. J. Delieutraz
Trésorier : M. J. Rufi
Membres : Mmes C. Auchlin, A. Bourgeois, S. Monnerat, M. Widmer, M. F. Loser

Responsable :

Départ à la retraite de M. Jacques Brunner, responsable de longue date, le 29 juillet.
Mme Pascale Isoz Louvrier est engagée au 1er juin 2019 pour lui succéder.

Membres de l'équipe éducative et fonction :

M. Jacques Brunner, jusqu'au 29 juillet : Responsable et ES
Mme Pascale Isoz Louvrier, depuis le 1^{er} juin : Responsable et ES
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée
Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée
M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé
M. Fred Rueff : Educateur Spécialisé

Stagiaire :

De fin janvier à fin novembre, stage de M. Olivier Gerber, étudiant en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Carol Wharry-Isgro : atelier argile
Mme Nirina Imbach : atelier écriture-collage
Mme Maria Ramos : atelier peinture
M. Pierre-Yves Le Bœuf : atelier cuisine

Secrétariat :

Mme Sonia Helbling

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la cohésion sociale (DCS). Le contrat de prestation, avec de nouveaux indicateurs dans le tableau de bord, porte sur les années 2018 à 2021. Les négociations avec l'OAIS en vue du prochain contrat de prestation démarrent.

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant une multitude de données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC.

Experco Partenaires est l'organe de révision des comptes de l'association pour la deuxième année.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En juillet l'ApAJ passe sans difficulté un audit ***système qualité selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS***, en vue d'une nouvelle certification. Seule une non-conformité mineure, relative à un plan de travail usagé dans la cuisine est relevée. L'audit a été mené par l'organisme certificateur ProCert.

En 2020

Comité :

Président : M. D. Pfyffer
Vice-président : M. J. Delieutraz
Trésorier : M. J. Rufi
Membres : Mmes C. Auchlin, A. Bourgeois, S. Monnerat, M. Widmer, M. F. Loser

Mme C. Auchlin et M. F. Loser quittent le comité après de longues années au service de l'ApAJ mais restent membres de l'association

Membres de l'équipe éducative et fonction :

Mme Pascale Isoz Louvrier : Responsable et ES
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée
Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée
M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé
M. Fred Rueff : Educateur Spécialisé

Stagiaire(s) :

De janvier à fin septembre, stage de Mme Kelly Miral, étudiante en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Le stage est validé.

Depuis octobre, stage de Mme Melissa Martins-Leite, étudiante en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Carol Wharry-Isgro : atelier argile
Mme Nirina Imbach : atelier écriture-collage
Mme Maria Ramos, puis
Mme Magali Raspail : atelier peinture
M. Pierre-Yves Le Bœuf : atelier cuisine

Secrétariat :

Mme Sonia Helbling

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la cohésion sociale (DCS). Le contrat de prestation, avec de nouveaux indicateurs dans le tableau de bord, porte sur les années 2018 à 2021. Les négociations avec l'OAIS en vue du prochain contrat de prestation se poursuivent avec l'intention d'intégrer au prochain contrat le loyer du 4^{ème} appartement.

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant une multitude de données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Experco Partenaires est l'organe de révision des comptes de l'association pour la troisième année.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En septembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS**.

En 2021

Comité :

Président :	M. D. Pfyffer
Vice-président(e):	M. J. Delieutraz, puis Mme S. Monnerat depuis avril
Trésorier :	M. J. Rufi
Membres :	Mme M. Widmer, Mme A. Bourgeois

M. J. Delieutraz, membre historique de l'association, quitte le comité mais reste membre de l'ApAJ.

Membres de l'équipe éducative et fonction :

Mme Pascale Isoz Louvrier : Responsable et ES
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée
Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée
M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé
M. Fred Rueff : Educateur Spécialisé

Depuis novembre : Mme Kelly Miral, ancienne stagiaire démarre un CDD de longue durée en remplacement de M. Fred Rueff.

Stagiaire(s) :

Mme Melissa Martins-Leite, étudiante en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève, finit son stage en juillet.
Mme Nathalie Henrion, étudiante en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève, débute son stage en août.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Carol Wharry-Isgro	:	atelier argile
Mme Nirina Imbach	:	atelier écriture-collage
Mme Magali Raspail	:	atelier peinture
M. Pierre-Yves Le Bœuf	:	atelier cuisine

Mme M. Raspail quitte son emploi en atelier peinture avec l'intention de devenir membre de l'association.

Secrétariat : Mme Sonia Helbling

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la cohésion sociale (DCS). Le contrat de prestation, avec de nouveaux indicateurs dans le tableau de bord, porte sur les années 2018 à 2021. L'OAIS confirme son accord d'intégrer au prochain contrat de prestations le loyer du 4^{ème} appartement.

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant une multitude de données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Experco Partenaires est l'organe de révision des comptes de l'association pour la dernière année.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En septembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS**.

En 2022

Comité :

Président : M. D. Pfyffer (début 2022)
Puis (depuis avril) : Mmes S. Monnerat et A. Bourgeois
Trésorier : M. J. Rufi
Membres : Mme M. Widmer, Mme L. Vaucher et Mme M. Raspail

M. D. Pfyffer, président sortant, quitte le comité mais reste membre de l'ApAJ.
Mmes A. Bourgeois et S. Monnerat deviennent coprésidentes. La fonction de vice-présidence est abandonnée. Mme L. Vaucher et Mme M. Raspail intègrent le comité.

Membres de l'équipe éducative et fonction :

Mme Pascale Isoz Louvrier : Responsable et ES
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée
Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée
M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé
M. Martin Paillet : Educateur Spécialisé (depuis août)
Mme Kelly Miral : Educatrice auxiliaire (jusqu'en juillet)
Mme Miral termine son CDD d'éducatrice auxiliaire remplaçante en juillet. M. Paillet est engagé comme éducateur spécialisé dès août.

Stagiaire(s) :

En février, fin du stage de Mme Nathalie Henrion, étudiante en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève.
En juin, début du stage de Mme Gwen Morf, étudiante en formation pratique HETS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève pour une durée de 9 mois.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Carol Wharry-Isgro : atelier argile
Mme Nirina Imbach : atelier écriture-collage
Mme Valérie Bordigoni : atelier peinture, nouvelle animatrice
M. Pierre-Yves Le Bœuf : atelier cuisine

Secrétariat : Mme Sonia Helbling

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la cohésion sociale (DCS). Le nouveau contrat de prestation 2022-2025, intégrant, le loyer du 4^{ème} appartement est prêt.

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant une multitude de données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC.

Experco Partenaires est l'organe de révision des comptes de l'association pour la dernière année.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal « *l'ApAJ écrite* » en automne.

En juillet, l'équipe passe sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS**.

En 2023

Comité :

Coprésidentes : Mmes S. Monnerat et A. Bourgeois

Trésorier : M. J. Rufi (jusqu'en avril)

Membres : Mme M. Widmer, Mme L. Vaucher et Mme M. Raspail

M. J. Rufi, membre de très longue date et trésorier, quitte le comité mais reste membre de l'ApAJ.

La fonction de trésorerie doit être remise à l'interne, l'ApAJ cherche de nouveaux-elles membres.

Membres de l'équipe éducative et fonction :

Mme Pascale Isoz Louvrier : Responsable et ES

Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée

Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée

M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé

M. Martin Paillet : Educateur Spécialisé

Stagiaire(s) :

En février, fin du stage débuté en juin 2022 de Mme Gwendoline (Gwen) Morf, étudiante en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève.

L'équipe d'intervenant-es est constituée de :

Mme Carol Wharry-Isgro : atelier argile

Mme Nirina Imbach : atelier écriture-collage

Mme Valérie Bordigoni : atelier peinture

M. Pierre-Yves Le Bœuf : atelier cuisine

Secrétariat : Mme Sonia Helbling

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Entrée en vigueur du nouveau contrat de prestation 2022-2025. La subvention inclut le loyer du 4^{ème} appartement. Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la cohésion sociale (DCS).

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant une multitude de données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Première année de mandat avec FIDUCIOR SA en charge de la révision des états financiers 2022.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier écrit par un-e membre du comité au printemps et le journal « *l'ApAJ écrite* » en automne.

Un audit de **contrôle intermédiaire du système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 & CLASS** est prévu pour juillet.

En 2024

Comité :

Coprésidentes : Mmes S. Monnerat et A. Bourgeois
Trésorière : Mme M. Widmer
Membres : Mme L. Vaucher, Mme M. Raspail et depuis avril Mme N. Grivel

Mme Grivel s'est présentée et a été élue à l'AG du 18 avril 24.

Membres de l'équipe éducative et fonction :

Mme Pascale Isoz Louvrier : Responsable et ES
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée
Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée
M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé
M. Martin Paillet : Educateur Spécialisé

Etudiant-es HETS en formation pratique :

Depuis février et jusqu'en novembre M. Cédric Douce, étudiant en FP1 à la HETS de Genève.

Equipe d'intervenant-es :

Deux départ annoncés au 31 janvier 2024. Celui de Mme Carol Wharry-Isgro de l'atelier argile, à qui nous souhaitons une bonne retraite, et celui de Mme Valérie Bordigoni de l'atelier peinture à qui nous souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.

Ont été engagées pour animer les ateliers :

Mme Morgane Poupon : pour un nouvel atelier « textiles ».
Mme Anja Ripoll : pour l'atelier argile jusqu'à fin juin.
M. Esteban Chanez : pour le même atelier argile dès octobre 2025

L'équipe d'intervenant-es est aussi constituée de :

Mme Nirina Imbach : atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bœuf : atelier cuisine

Secrétariat :

Mme Sonia Helbling

La subvention du Canton de Genève est renouvelée.

Contrat de prestation 2022-2025. Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la cohésion sociale (DCS).

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant l'ensemble des données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Deuxième année de mandat avec FIDUCIOR SA en charge de la révision des états financiers 2023.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier écrit par un-e membre du comité au printemps et le journal « *l'ApAJ écrite* » en automne.

Un audit de **contrôle intermédiaire du système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 & CLASS** est prévu pour juillet.

En 2025

Comité :

Coprésidentes : Mmes S. Monnerat et A. Bourgeois

Trésorière : Mme M. Widmer

Membres : Mme L. Vaucher, Mme M. Raspail et Mme N. Grivel jusqu'en avril

Membres de l'équipe éducative et fonction :

Mme Pascale Isoz Louvrier : Responsable et ES

Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée

Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée

M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé

M. Martin Paillet : Educateur Spécialisé

Etudiant-es HES-TS en formation pratique :

Depuis février et jusqu'en novembre M. Kieran Miles, étudiant en FP1 à la HETS de Genève.

Equipe d'intervenant-es :

M. Esteban Chanez : atelier argile

Mme Morgane Poupon : atelier textiles

Mme Nirina Imbach : atelier créations sur papier (anc. écritures-collages)

M. Pierre-Yves Le Bœuf : atelier cuisine

Secrétariat :

Après 23 ans de collaboration et partage fructueux, Mme Sonia Helbling, notre secrétaire est partie à la retraite au 30 juin.

A été engagée pour lui succéder Mme Jennifer Bolli, qui a commencé au 1^{er} juin. La période de tuilage d'un mois a profité à tout le monde.

Le poste de secrétaire est passé de 40% à 50%, réparti sur trois jours, pour le plus grand bénéfice de l'association.

La subvention du Canton de Genève selon les dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ et le contrat de prestation avec le Département de la cohésion sociale (DCS) qui vient à son terme cette année (2022 -2025).
Les négociations pour le contrat de prestation suivant (2026-2030) sont en cours et en bonne voie.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Troisième année de mandat avec FIDUCIOR SA en charge de la révision des états financiers 2024.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier écrit par un-e membre du comité au printemps et le journal « *l'ApAJ écrite* » en automne qui paraît dorénavant en couleurs.

Un audit de **contrôle de recertification du système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 & CLASS** a eu lieu en juillet. En décembre, nous avons eu la première visite de contrôle du SCOPSE. Les retours nous ont été très favorables

En 2026

Comité :

Coprésidentes : Mmes S. Monnerat et A. Bourgeois
Trésorière : Mme M. Widmer
Membres : Mme L. Vaucher, Mme M. Raspail et Mme Valérie Bordigoni depuis avril.

Membres de l'équipe éducative et fonction :

Mme Pascale Isoz Louvrier : Responsable et ES
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen : Educatrice Spécialisée
Mme Mireille Sacroug : Educatrice Spécialisée
M. Philippe Mignotte : Educateur Spécialisé
M. Martin Paillet : Educateur Spécialisé

Etudiant-es HES-TS en formation pratique :

Depuis février et jusqu'en septembre Mme Amgalan Friedlander, étudiante en FP1 à la HETS.

Equipe d'intervenant-es :

M. Esteban Chanez : atelier argile
Mme Morgane Poupon : atelier textiles
Mme Nirina Imbach : atelier créations sur papier
M. Pierre-Yves Le Bœuf : atelier cuisine

Secrétariat :

Mme Jennifer Bolli

La subvention du Canton de Genève selon les dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ et le contrat de prestation avec le Département de la cohésion sociale (DCS) qui vient à son terme cette année (2022 -2025).
Les négociations pour le contrat de prestation suivant (2026-2030) sont en cours et en bonne voie.

Les états financiers de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Quatrième et avant-dernière année de mandat avec FIDUCIOR SA en charge de la révision des états financiers 2025.

Les dons des Communes et les dons privés restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier écrit par un-e membre du comité au printemps et le journal « *l'ApAJ écrite* » en automne qui paraît dorénavant en couleurs.

L'audit de ***contrôle intermédiaire du système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 & CLASS*** a eu lieu en juin. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Association pour l'Appartement de Jour

Rue des Asters 4 - 1202 Genève

Tél. 022 733 07 64

info@apaj.ch

www.apaj.ch

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi & jeudi : 08:00 - 17:00

Mardi : 08:00 - 16:00